

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 18 SEPTEMBRE 2014**

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h40.

Il propose M. Alexandre LOPEZ comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte la proposition de M. le Maire à l'unanimité des suffrages.

M. Alexandre LOPEZ procède à l'appel :

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme MACHERY, MM GRÉPINET, GRAVIER, Mme ROBERT, M. ROESCH, Mmes JULLIEN, PRIÉ, MERLET, M. LOPEZ, Mme LABORDE, M. ALLOUCHE, Mmes GAUZY CHABLE, PLAYS, MM JULIEN, GOEPFERT.

PROCURATIONS : M. ROQUES en faveur de M. GRÉPINET
Mme MOULAOUÏ en faveur de Mme MERLET
Mme CAMBON en faveur de Mme MACHERY
Mme VIGNERON en faveur de M. BRAEMER
M. CONTE en faveur de M. ALLOUCHE

ABSENT : M. CASTELL

Intervention de M. le Maire :

Nous avons deux affaires ce soir à traiter, le passage ou non en statut de métropole pour la communauté d'agglomération de Montpellier et la désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Nous devons justement délibérer ce soir pour ou contre le passage de l'agglomération de Montpellier actuelle en statut de métropole et décider ensemble ce que nous souhaitons dans l'intérêt de notre ville, je dis cela parce que nous avons été élus par les Juvignacois, au service des Juvignacois et devons nous prononcer en leur nom dans l'intérêt de notre commune. En parallèle toutefois, je pense que nous avons aussi un devoir envers nos concitoyens, celui de les informer en toute transparence des tenants et des aboutissants liés à ce changement de statut et leur rappeler notamment que d'un point de vue qui se voudrait par trop limitatif, défensif ou restreint à notre strict territoire communal pourrait porter à terme préjudice au bien-être général de nos concitoyens mais aussi à celui de nos finances locales.

Dans un contexte de crise économique, durable, de réduction drastique dès 2015 des dotations de l'État, d'un État surendetté, avec je vous le rappelle, 11 milliards d'euros en moins dans les dotations globales de fonctionnement attribuées aux collectivités locales dont on ne connaît pas encore les clés de répartition, mais qui correspond à une baisse de ses dotations pour Juvignac d'environ 500 000 à 700 000 € par an ; je pense qu'aucune collectivité ne peut s'exonérer d'une réflexion territoriale qui soit élargie et qui va dans le sens de la mutualisation des moyens, de la rationalisation des efforts que consentent les 36 000 communes à leurs administrés. Réflexion, qui doit s'articuler avec celle d'un territoire économique, social, financier et nécessairement plus étendu que celui au sein duquel nous vivons chacun au quotidien.

Alors de tels enjeux, à mon avis, dépassent naturellement ceux du territoire communal, d'où l'idée de la

métropole que vous a exposé ici même Philippe Saurel lundi dernier. J'ai souhaité qu'il vienne, il est venu pour un débat public à savoir donc une métropole négociée, partagée et surtout co-construite à tous les niveaux et non imposée aux 31 communes membres.

Une métropole dans laquelle les maires conservent leurs prérogatives, leur souveraineté, leurs missions cruciales de proximité et de maîtrise de l'aménagement du territoire à travers le PLU.

J'indique ici que le PLU, plan local d'urbanisme, passera quoi qu'il en soit en PLU intercommunal (PLUI) en 2017. Nous préparons cela quel que soit le changement de statut pour le co-construire avec l'agglomération actuellement.

Et donc Philippe Saurel vous a présenté ici même un pacte de confiance qui est annexé au projet de délibération que vous avez sous les yeux et ce pacte est à mon sens la transposition d'une volonté politique qui est déclinée en textes réglementaires et administratifs.

Il instaure la conférence des maires, une sorte de réunion des 31 maires, régulière, comme un lieu de débats ouverts, partagés, négociés en amont des votes du conseil communautaire sachant qu'au sein de cette conférence, chaque commune, quelle que soit sa taille, a autant de pouvoir que la ville centre qui est Montpellier.

Cette conférence de maires, je l'ai dit lundi dernier aussi, ne fonctionnait pas du temps de l'équipe de l'agglomération précédente et Philippe Saurel, lui, la porte à bout de bras avec cette confiance qu'il a réussie à instiller parmi nous lorsqu'il nous réunit tous les 31 ; ce qui positionne cette conférence comme un lieu d'échanges non politiques.

Alors préfigurant cette vision élargie de la compétence territoriale, nous avons raisonné nous-mêmes tout au long de la campagne des municipales au sens de ce que j'appelle l'arc ouest de Montpellier, constitué par les communes voisines de Juvignac, et j'ai donc invité en juin dernier pour un déjeuner de travail, les cinq maires des cinq communes alentours que sont Murviel les Montpellier, Grabels, Saint-Georges d'Orques, Lavérune, et Pignan. Nous nous sommes revus la semaine dernière, mais à St Georges d'Orques cette fois, et nous nous rencontrerons ainsi tous les deux mois.

Nous avons décidé de la sorte de partager nos connaissances du territoire voisin parce que nous ne connaissons pas forcément les problématiques à Grabels ou Saint-Georges. Quand on vote pour soi et je pense que pour voter métropolitain, il faut savoir ce qui se passe chez son voisin au moins si ce n'est pas à Castries ou Castelnaud. Partager des connaissances du territoire voisin, recenser nos besoins réciproques également pour les rendre complémentaires et penser nos politiques de territoire dans le cadre, je l'ai dit tout à l'heure, de mutualisation en matière de transport, de culture, de développement économique, ceci afin de porter ensuite à la métropole, à six maires et non seul face à tous, des projets communs de l'arc ouest.

Alors cet état d'esprit participatif qui prédomine également au sein de la conférence des 31 maires de l'agglomération préfigure peut-être une nouvelle façon de travailler non en fonction des idéologies de chacun qui ne peuvent à mon sens que parasiter, cliver le débat et nuire à l'intérêt collectif mais en fonction des besoins réels des populations qui doivent tout simplement vivre, se former, se distraire et travailler. Et comme je le disais lundi dernier, je pense que c'est en ce sens, que les projets communautaires forts de cette lecture mutuelle et partagée, tourner vers l'autre au-delà de nos frontières communales, prendront enfin du sens pour les habitants.

J'ouvre le débat, j'en arrête là, si vous avez un tant soit peu d'observations, des questions à formuler, c'est l'occasion de le faire, la parole est ouverte. Qui souhaite la prendre, M. Julien ?

Intervention de M. Julien :

Au nom de notre groupe, nous souhaitons apporter et nous l'avons déjà fait lundi dernier avec Philippe

Saurel, le fait que notre groupe votera bien sûr en faveur de la métropole. Le souhait que nous avons, c'était que Montpellier et l'agglomération de Montpellier doivent se renforcer avec demain la réforme territoriale on verra la fusion Languedoc-Roussillon, région Midi-Pyrénées et dans le cas de cette fusion, nous allons entrer en compétition directe avec la ville de Toulouse, l'aire urbaine de Toulouse qui pèse plus d'un million d'habitants, et donc il faut impérativement avoir les instruments administratifs, politiques et économiques de pouvoir justement être en compétition avec cette ville de Toulouse et pour cela aussi gagner pour notre territoire. Nous ne pouvons pas nous résoudre de voir Montpellier devenir demain une banlieue toulousaine et donc la métropole effectivement est un instrument important pour pouvoir garder notre identité sur notre territoire et notre groupe sera à vos côtés justement pour pouvoir renforcer cette métropole dont les acteurs du grand Montpellier a besoin.

Intervention de M. le Maire :

Merci M. Julien. Qui veut prendre la parole ? M. Goepfert

Intervention de M. Goepfert :

Il est vrai que le sujet est important pour Juvignac mais il me semble que nous ne devons pas oublier Juvignac en parlant de métropole, Montpellier est aujourd'hui en agglomération et les retours de l'agglomération de Montpellier pour Juvignac ont été insignifiants ou presque si on l'excepte un arrêt de tram, un terminus qui était à l'époque situé au milieu de nulle part et qui n'avait que pour but de servir les promoteurs.

On peut se souvenir également que nous disposons d'une des rares médiathèques qui était autofinancée par la commune sans que l'agglomération ne participe. On peut rappeler également en terme de tourisme que l'agglomération n'a pas fait grand-chose pour nous, l'agglomération de Montpellier je l'appelle le TPM c'est Tout Pour Montpellier.

J'ai peur que ce soit un petit peu la même chose avec une métropole au sein de laquelle Juvignac n'existerait pas.

J'ai entendu parler d'une métropole élargie, j'étais présent à la rencontre avec Monsieur Saurel organisée bien tardivement selon moi puisque elle a été organisée bien après le vote du 17 juillet en conseil d'agglomération, alors qu'il aurait été peut-être judicieux, avant de vous prononcer Monsieur le maire, de solliciter votre conseil municipal et pourquoi pas vos concitoyens, histoire de les informer avant et non après. Aujourd'hui, nous devons ratifier de toute façon votre décision dont j'exprime ma peur pour Juvignac. Cette métropole élargie nous parle des agglomérations d'Alès, de Nîmes, de bien d'autres agglomérations. En gros un million de personnes et j'ai peur que Juvignac soit complètement inexistant et oublié sur le sujet. Vous avez peut-être des garanties, des réunions de travail d'ores et déjà et ensuite ce fameux pacte de confiance que Monsieur Saurel a proposé qui est aujourd'hui à l'état de protocole et rien d'autre, ce pacte est important. Ce pacte est important parce que la métropole va bénéficier de l'ensemble des pouvoirs dont disposent le Département, la Région peut prétendre à effectivement bénéficier d'aider des pouvoirs du maire en terme d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public. Il y a donc danger et j'aimerais alerter tout le monde sur ce sujet. J'aimerais que tout le monde vote en son âme et conscience, s'abstienne s'il a un doute et je voterai contre en ce qui me concerne.

Intervention de M. le Maire :

Merci M. Goepfert.

Vous avez tout à fait raison, la commune de Juvignac a été, moi je dis, ostracisée d'un territoire départemental, d'un territoire régional et européen. Nous n'avons aucune subvention du FEDER, du FSE.

Rares sont les subventions de la Région et je ne parle même pas du Département qui était interdit de séjour ici en tant qu'institution, ce qui est grave et au plan de l'agglomération, il est vrai que les dossiers n'ont pas été ni demandés, ni défendus, ni montés. C'est ce qui explique la médiathèque, les éléments que vous avez relevés ; à part le tram qui arrive au milieu des Constellations pour servir l'intérêt commercial des promoteurs bien évidemment avant l'intérêt des habitants sinon nous l'aurions fait passer au centre. Alors Juvignac, oui a été oublié, mais je sens comme un air un peu de printemps à l'agglomération actuelle, dans l'administration qui a vu Patrick Nicodème pour ne pas citer que lui, une fois en six ans sur place là-bas ; une fois M. Goepfert ! Notre D.G.S. qui est aujourd'hui représenté à ma gauche par Mme Bénédicte Labarre se trouve très régulièrement à l'agglo pour travailler sur les transferts de charges financières et de moyens. On est obligé pour ne pas oublier Juvignac d'être à l'agglomération. En ce sens j'y étais tout à l'heure, j'estime nécessaire d'aller non pas en conférence plénière parce que ce n'est pas là que cela se passe, je me force à rester après aux « petits fours » parce que c'est là que ça se passe, à la TAM, à la SAAM où je suis aussi, dans toutes les entités où je peux vendre l'image de Juvignac positivement, je le fais. La vice-présidente de l'agglomération chargée des transports que j'ai « baladée » dans tout Juvignac y compris devant chez vous, que je vois à nouveau dans ses conférences. C'est mon travail de « commercial » de la commune. C'est un peu ce que font les présidents de la République quand ils vont à l'étranger pour essayer de vendre des avions. J'essaie d'aller vendre ce que nous aurions dû avoir et que nous n'avons pas eu et que je constate dans des communes qui ont été clientélisées et qui ont des outils tels que des salles communales, qui ont des jardins partagés, qui ont des salles départementales dans un même espace, voir un collège et pour moi ce n'est pas normal. C'est vrai que Juvignac a été complètement oubliée. Je vous laisse juge de savoir, d'en tirer les conséquences et responsabilités, en tout cas pour notre part, nous, nous regardons de l'avant. En terme d'information sur la métropole, c'est vrai que nous aurions pu vous réunir en juin pour vous annoncer qu'il y aura une métropole qui sera votée en juillet ; mais en juin si je vous avais réuni, je n'aurais pas eu d'éléments concrets à vous donner, à moins de vous dire « voilà bientôt nous allons voter une métropole ». Si je vous avais réuni avant le 17 juillet, date de prise de décision à l'agglomération du passage en métropole, on se serait vu pour rien, même si ça me fait plaisir de vous voir. Ensuite le 17 juillet on aurait voté la métropole puis on aurait fait un débat public parce que j'aurais souhaité quand même que Philippe Saurel vienne ici à la rencontre des habitants, ce qu'il a fait. La salle était quand même pleine, j'estime que cet élément là, porté par Philippe Saurel, il avait à le faire ! Donc il est venu, il l'a fait courageusement et il le fait dans toutes les communes actuellement, vous l'avez vu dans les journaux et ensuite le vote de ce soir. C'est pour nous éviter ça. Ce n'est pas par déficit d'information ou pour masquer des éléments. C'est parce qu'en juin, cette métropole s'est construite administrativement, techniquement et juridiquement au fil de l'été, et d'ailleurs je peux dire un mot là-dessus ou Madame Labarre peut-être, on est associé les uns et les autres, mais surtout l'administration, à des travaux justement d'évaluation des transferts de charges ce qui va être l'objet de l'affaire n°2 pour ne pas se loupé comme on s'est loupé en 2002. A Juvignac, on avait transféré la taxe professionnelle sans s'imaginer que l'Intermarché, qui était au milieu aurait eu, comment dire, porter suffisamment d'assiette fiscale de la taxe professionnelle pour pouvoir faire en sorte que nous soyons pas les seuls avec Villeneuve-lès-Maguelone à donner de l'argent à l'agglo résultant de la mauvaise négociation qui a eu lieu au moment du transfert de charges. Donc actuellement ce transfert de charges nous le regardons de très près ; le passage en métropole n'engagera pas de fiscalité supplémentaire, il y a un transfert de moyens donc des équipes techniques qui ici s'occupent des voiries, s'occuperont encore des voiries à Juvignac mais leur feuille de salaire sera celle de la métropole. Donc nous aurons toujours nos acteurs des espaces voiries sur la commune sur chacune des 31 communes mais ils seront rémunérés par l'agglomération. J'attache beaucoup et j'attacherai beaucoup d'importance au suivi de cette construction pour ne pas faire en sorte que la métropole soit une zone de pilotage un peu excentrée, centralisée qui

n'entend pas ses territoires au fin fond des impasses. Je serai très attaché et , et les maires que j'entends parmi les 31 sont sur cette même ligne aussi, quelle que soit leur idéologie, de dire le maire doit rester souverain et maître de ses prérogatives les plus fines au sein de son territoire. Et je pense que Philippe Saurel l'est aussi et lui-même est dans une grande ville, donc il a tout intérêt à ce que ça se passe comme ça, et ça se passera comme ça. Et puis si ça ne se passe pas bien avec l'agglomération, nous avons du caractère, s'il y a des projets qui sont portés et qui sont contraires à ce qu'on estime bénéfique à Juvignac, on n'hésitera pas, comme dit Jacques de Chambrun « à se coucher sur l'autoroute », ça ne me gênera pas de le faire. Voilà donc je prends note de votre intention de voter contre et le groupe Front National d'ailleurs l'a fait également le 17 juillet au sein du conseil communautaire.

Intervention de M. Goepfert :

Vous n'avez pas répondu à toutes mes questions concernant le pacte de confiance, j'aimerais connaître votre opinion d'une part et concernant le pôle métropolitain et sa largesse géographique ou largeur, j'aimerais également connaître votre opinion, s'il vous plait.

Intervention de M. le Maire :

Ce pacte a été coécrit, il a été corédigé, il a été très amendé justement dans la période mai /juin par l'ensemble des maires et puis des directeurs généraux de services qui participaient à la rédaction de ce document qui n'a pas valeur juridique parce qu'il n'est pas porté par la loi mais par les délibérations portées par la métropole future et les communes. Pour autant, j'ai confiance en Philippe Saurel, dans la façon qu'il a de porter, d'accepter le dialogue, l'échange, la vision différente et de pouvoir changer d'avis. La conférence des maires sera toujours le lieu où seront prises les décisions qui poseront problème à une commune. S'il faut mettre une décharge quelque part, j'imagine que le maire concerné et les habitants n'y seront pas favorables ; donc cette conférence des maires est un lieu d'échanges et d'écoute assez fort. Je constate la confiance importante qui règne avec mes collègues quelques que soient leurs convictions politiques parce quand on est sur des projets communautaires, on éclipse totalement ses convictions, donc ce pacte est construit justement sans étiquette lui-même, il est construit sur des projets communautaires qui ne sont pas identifiables au plan idéologique et en ce sens le dialogue passe très bien entre nous. J'ai confiance, non pas dans le pacte, mais dans les maires avec qui je suis pour un mandat, et Philippe Saurel fait partie des personnes qui sont en place pour un mandat. Nul ne peut injurier l'avenir et je ne peux pas imaginer ce que la loi peut aussi proposer pour améliorer, amender cet élément-là et la transposer dans d'autres métropoles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Sur les pôles métropolitains, Philippe Saurel en parle. Par contre, je n'ai pas d'avis sur le devenir des départements, et je n'ai pas à avoir d'avis là-dessus, ce que je constate, c'est que les prérogatives de développement économique doivent passer par des liens avec des territoires qui sont des EPCI distants plus ou moins à l'échelle d'un département, mais pourquoi pas deux, trois départements ou peu importe, de sorte qu'on puisse développer et aménager un territoire économique pour le coup de manière cohérente. Nous avons des ports qui sont là, des zones montagneuses avec des minerais, des éléments structurants sur Toulouse... comment on s'articule intelligemment entre différentes métropoles E.P.C.I.? Alors je vois ça comme une constellation, comme un réseau participatif un peu comme on le vit en interne dans la conférence des maires mais à l'échelle de métropole ou d'E.P.C.I. plus important sans qu'il ait un dépassement des prérogatives de chacun de ces éléments constitutifs d'une constellation. Il faut que chacun garde sa liberté de penser et sa liberté de faire naturellement, et on constate qu'avec l'arrivée de la puissance économique de Toulouse, je pense qu'il ne s'agit pas de lutter contre, mais de faire avec et d'essayer de tirer parti de ce moteur là pour être nous-mêmes moteur sur des problématiques. On parlait d'aviation mais il y a aussi du numérique, de l'innovation que nous avons beaucoup sur Montpellier.

Ma position c'est de dire oui, il faut nouer, et notamment par exemple les Hauts Cantons, les territoires en perte de vue ; comment faire pour créer des bassins d'emploi la bas, du logement, créer de la vie là-bas, pour ne pas hyper-centraliser sur une métropole de Montpellier ou Toulouse. C'est cette façon de penser la constellation qui me paraît intéressante pour pouvoir justement inverser les flux du matin vers l'ouest, le sud, le nord et l'est.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Nous allons passer au vote, qui est contre, qui s'abstient ? Un contre, adopté à la majorité. Merci.

Il nous faut désigner des représentants de Juvignac au sein de la CLECT qui est la commission locale d'évaluation des transferts de charges que j'évoquais précédemment qui existe depuis 2002 je pense, avec le transfert de la taxe professionnelle et qui chaque année se réunit pour évaluer les transferts de charges lorsque la métropole met des moyens sur un territoire. Donc cette commission doit être constituée avec pour mission, l'évaluation des éléments à transférer vers la métropole ou que la métropole nous transfère. Cette commission comprendra 92 membres qui correspond exactement au nombre de conseillers communautaires actuellement puisque à Juvignac nous avons deux représentants, nous aurons deux titulaires dans cette CLECT au sein de la commission des 92 membres. Nous proposons ce soir au groupe que vous êtes de présenter éventuellement des candidats si vous en avez, titulaires et suppléants, sachant que nous proposons pour la liste « vivre autrement Juvignac » comme titulaire moi-même et Luc Braemer et comme suppléants Alain Grépinet et Eugène Gravier.

Intervention de M. Goepfert :

Une remarque simplement vous avez fait état tout à l'heure de clivages politiques et d'appartenance.

Je vais vous parler de démocratie, pluralité et vous rappelez vos promesses de campagne concernant les sujets importants et le fait que tout le monde devait être au courant.

Vous imaginez bien que le Front National ne va pas présenter de liste, moi seul c'est compliqué, Atout Coeur pourrait en présenter une mais de toute façon vouée à l'échec. Il me semblerait judicieux de présenter une liste unique au nom de Juvignac et de la démocratie avec deux suppléants qui soient issus de la liste Atout Coeur s'ils le souhaitent, et de la liste que j'ai conduite au moins pour les suppléants cela permettrait d'avoir toujours connaissance des dossiers et un réel débat en permanence.

Intervention de M. le Maire :

Merci M. Goepfert.

C'était une discussion que nous avons eu entre nous et que nous n'avons pas porté plus avant, l'opposition est représentée et sera présentée dans diverses commissions de la commune de Juvignac.

Ce n'est pas dans cet organe là que nous allons faire preuve de transparence puisque c'est une entité qui se passe sur l'agglomération, donc pour le coup, cette commission est publique et sera transparente naturellement, puisqu'elle est portée par les 92 conseillers qui la composeront. Je préfère vous voir en transparence sur la commission d'appel d'offres par exemple, parce que là pour le coup c'est plus intéressant pour vous, et vous êtes au cœur du moteur. Donc nous n'avons pas retenu cette option. Vous n'avez pas de candidature à formuler ? Pour la désignation des représentants que j'ai évoquée donc, comme titulaire moi-même et Luc Braemer et suppléants Alain Grépinet et Eugène Gravier.

Y a-t-il observations, des votes contre, des abstentions ? Sept abstentions, La présente affaire est adoptée à l'unanimité. Merci.

Ce conseil est court, j'en suis, non pas navré, mais nous avons un conseil la semaine prochaine mercredi à 20 heures pour aborder des sujets plus nombreux qui concernent la commune de Juvignac plus particulièrement, mais il ne fallait pas forcément mélanger le vote d'aujourd'hui sur la métropole avec ce

que nous proposerons la semaine prochaine. Voilà, je vous remercie à toutes et à tous. Madame Gauzy Chable, je vous en prie.

Intervention de Mme Chable Gauzy

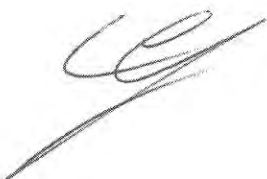
Nous n'avons pas procédé au vote du PV du conseil municipal du 20 juin 2014

Intervention de M. Le Maire

Le PV du conseil municipal du 20 juin 2014 n'est pas passé au vote. Est-ce que vous avez des observations à formuler quant à la lecture. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV est adopté à l'unanimité. Merci Madame Gauzy Chable.

M. le Maire lève la séance à 19h15.

Le Secrétaire de Séance



Alexandre LOPEZ

Le Maire



Jean-Luc SAVY